

AVEC « IMPULSION RÉSISTANCE NORMANDIE », LE COTENTIN ETEND SON SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Notre pays est touché par une deuxième vague épidémique qui met à mal son économie. Le tissu économique du Cotentin, bien que globalement assez préservé lors de la première vague, se trouve aujourd'hui dans une situation plus fragile, notamment les entreprises qui ont été contraintes de stopper leur activité.

Un plan de relance pour faire rempart à la crise

Le 6 novembre, le Président David MARGUERITTE a annoncé la mise en place d'un second plan de relance avec des mesures exceptionnelles pour soutenir les activités locales et faire rempart à la crise :

- Renforcement avec la mobilisation de 5 agents communautaires de la Cellule d'Accompagnement des

- Entreprises co-pilotée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie (CCI-ON) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ;
- Remise gracieuse des loyers de novembre et décembre pour les entreprises «hébergées» dans les locaux communautaires et fermées administrativement ;
 - Soutien de la plateforme Click and Collect « Ma ville, mon shopping » et d'autres initiatives en faveur du soutien aux commerces de proximité ;
 - Relance du site Internet de promotion des producteurs du Cotentin «J'achète local» ;
 - Mise en vente par l'Office de Tourisme de Box cadeaux « le Cotentin au pied du sapin», constitués exclusivement de produits Cotentin.

Par ailleurs, une attention particulière est portée au traitement des factures et au maintien de la commande publique afin de poursuivre l'élaboration des projets d'investissement du territoire qui constituent autant de leviers pour l'économie locale.

« Face aux conséquences de la crise, le Cotentin entend agir sur deux fronts, en soutenant les acteurs de la filière économique mais aussi en préparant le rebond que nous devons opérer pour relever le territoire. C'est en préparant

les mois à venir que nous pourrons apporter une solution aux problèmes du quotidien », insiste le Président David MARGUERITTE.

« Impulsion Résistance Normandie » : une aide pour les entreprises les plus en difficultés

Au-delà de ces mesures déclinées localement, l'agglomération renouvelle sa collaboration avec la Région Normandie pour mettre en place un dispositif d'aide économique complémentaire pour les entreprises locales des secteurs les plus affectés par la crise sanitaire.

Cette fois encore, avec « Impulsion Résistance Normandie » la Région et le Cotentin, veulent jouer pleinement leur rôle aux côtés des entreprises pour ainsi répondre aux besoins d'accompagnement financier non couverts par les dispositifs existants, mis en place par l'État notamment. L'objectif est ainsi de s'assurer qu'il n'y ait pas de « trous dans la raquette » entre le Fonds National de Solidarité (FNS) et celui porté par les deux collectivités partenaires.

« Dès le début de la crise, l'agglomération a souhaité agir rapidement pour apporter son soutien aux entreprises en difficultés. « Impulsion Résistance Normandie » est un dispositif additionnel au plan de relance porté par l'agglomération. Il nous permet d'apporter une réponse concrète et rapide à la situation des TPE, des artisans et des commerçants qui souffrent », souligne David MARGUERITTE.

Pour l'attribution de cette aide d'urgence, la Région Normandie et l'agglomération du Cotentin ont fixé un cadre d'attribution :

-entreprises de moins de 5 salariés présentant un CA annuel de plus de

8 000€ des secteurs : tourisme, culture, sport et événementiel ;

-Entreprises non bénéficiaires du Fonds National de Solidarité (FNS) et enregistrant une baisse de chiffre d'affaires de moins de 30%.

- Une aide de 1 000 € par salarié, plafonnée à 5 000 €.

Avec « Impulsion Résistance Normandie », la Région et le Cotentin veilleront à ce que les entreprises n'ayant bénéficié d'aucun soutien soient prioritaires. Pour maintenir l'équité territoriale, il a été retenu un calcul de l'aide simple se basant sur le nombre de salariés de l'entreprise. Celle-ci sera versée en une seule fois avant la fin de l'année. Le dispositif pourra être réactivé ultérieurement.

Au-delà de ces critères des situations particulières pourront être étudiées, notamment dans le cas des entreprises qui enregistrent un montant de charges fixes important et supérieur aux aides qu'elles ont perçues.

La participation financière reste identique à ce qui avait été initié lors du dispositif « Impulsion Relance » avec une répartition à hauteur de 40% pour la Région et 60% pour l'agglomération. Pour ce dispositif, l'agglomération a ainsi prévu une enveloppe initiale de 715 000 €.

Depuis le 23 novembre et jusqu'au 6 décembre, les entreprises peuvent déposer leurs demandes d'aides sur la plateforme : <https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr>

L'instruction des dossiers se fera ensuite du 30 novembre au 6 décembre par l'Agence de Développement pour la Normandie (ADN) et le versement des premiers paiements est prévu pour début décembre.

Focus : une cellule d'écoute pour prendre le pouls des entreprises

Dans le cadre de son Plan de Relance, la proximité avec les acteurs économiques du territoire est un axe majeur de l'agglomération. En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie (CCI-ON) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), le Cotentin a ainsi mis en place dès le 19 novembre, une Cellule d'Appel des Entreprises.

« Avec ce dispositif, notre objectif est de pouvoir prendre le pouls des entreprises et particulièrement des Très Petites Entreprises (TPE) ainsi que de leurs dirigeants : savoir dans quelle situation ils se trouvent, quel est leur moral, etc. C'est aussi un moyen d'établir quelles sont leurs connaissances sur les aides qui peuvent leur être attribuées », explique David MARGUERITTE.

« L'action du Cotentin et des chambres consulaires est vraiment complémentaire. L'agglomération est là pour établir un pré-contact. Si nous identifions une situation de méconnaissance des aides ou de souffrance de la part de notre interlocuteur, la CCI ou la CMA prendront le relais. Ce sont elles qui se chargeront des aspects techniques des dossiers » complète Benoit ARRIVE, V-P en charge du Développement Economique et de l'Emploi.

L'agglomération a sélectionné et mobilisé 5 de ses agents sur ce dispositif. A partir d'un fichier qualifié par les chambres consulaires de 2 460 entreprises, ces derniers auront chacun à contacter environ 500 entrepreneurs. Dans le cadre de leur conversation avec le dirigeant, ils devront s'assurer que ce dernier connaît les dispositifs d'aide mis en place ainsi que les numéros de contact. Si ce n'est pas le cas, un mémo des

aides disponibles réalisé par l'agglomération lui sera remis. Un entretien avec un conseiller consulaire pourra également être proposé.

La Cellule en quelques chiffres :

Entre le 19 et le 25 novembre, 207 entreprises ont été contactées

Parmi elle :

- 54% sont des TPE et ont un effectif inférieur à 2 ;
- 35% déclarent avoir une baisse de CA par rapport à l'année dernière ;
- 81% déclarent ne pas avoir de problème de trésorerie ;
- 58% déclarent connaître les dispositifs d'aides financières.